

# Définition du champ du social

**Alexandre LAMBELET,**  
Professeur associé  
HES-SO / HETSLS

L'accompagnement des personnes en institutions, tel que nous les connaissons aujourd'hui, est le produit d'histoires longues, liées tant aux formes d'institutionnalisation privilégiées à différentes périodes, qu'au développement de professions – et niveaux de professions – toujours plus spécifiques à même de réaliser cet accompagnement. Aujourd'hui, les institutions, et en particulier les EMS, sont structurées bien souvent autour d'une division verticale et horizontale du travail, entre secteurs aux tâches strictement différenciées et entre professionnels aux niveaux de formation distincts.

Les professionnels de l'animation sont pris dans ce double mouvement : du fait d'une distinction stricte des tâches qui leur sont confiées, devant les distinguer des autres secteurs d'activité ; du fait d'une multiplication des niveaux de formations

devant correspondre à des niveaux d'actions spécifiques (avec, selon la CDIP<sup>1</sup>, un « agir expert » pour les diplômés HES, un « agir autonome » pour les diplômés ES, un « agir encadré » pour les bénéficiaires de CFC, et un niveau de soutien pour les aides). Et les directives étatiques, comme les modes de financement, viennent renforcer cela.

Cette spécialisation comme cette sectorialisation ne sont pas sans conséquences pour l'action. Voilà l'animation et le social, comme les autres secteurs, largement cantonnés dans leurs rôles et leurs tâches, là où l'enjeu consiste aujourd'hui peut-être, au contraire, à questionner ce cadre d'action, d'animer non seulement les résidents, mais plus largement les institutions, pour questionner cette double division du travail au profit d'un accompagnement plus global et centré sur les personnes ?



Retrouvez le détail du système éducatif suisse sur [irdp.ch](http://irdp.ch) :



**Hes·SO**  
Haute Ecole Spécialisée  
de Suisse occidentale

**HE  
TSL**

<sup>1</sup>CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, « Décisions concernant les formations dans le domaine travail social », 26 août 1999 ; AVDEMS, 2016, « L'accompagnement socioculturel, toujours plus professionnel », Eclairages, 24, p. 4.